

2010/2091 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 12 maisons des jeunes et de la culture de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres 2010/2014 avec chacune de ces associations, ainsi qu'avec le Comité local des MJC de Lyon. (Direction du Développement Territorial) (BMO du 04/01/2010, p. 0030)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, rapporteur : Je vais m'étendre un instant sur cette délibération qui est l'aboutissement d'un très vaste chantier mené depuis plus d'un an et demi avec nos partenaires associatifs et leurs fédérations, mais aussi avec mes Collègues Adjoints de la Ville et Maires d'arrondissements, avec de nombreux services de la ville, sur le renouvellement des conventions qui nous lient depuis 2004, avec les 12 MJC et les 16 centres sociaux de la Ville.

L'enjeu de ce renouvellement est très important. D'abord, il faut le rappeler, la Ville de Lyon s'appuie depuis toujours sur ces deux grands réseaux d'acteurs associatifs, les MJC et les Centres Sociaux pour conduire une part importante de ses missions essentielles de service public en direction des habitants, notamment les plus modestes.

Ensuite, parce que ces MJC, ces centres sociaux représentent un héritage puissant, ancré au cœur du pacte républicain ; un héritage qui s'appuie sur des valeurs fortes et qui constitue l'un des piliers les plus importants de la cohésion sociale sur notre territoire. Mais il s'agit, aussi, d'un pilier fragile, notamment sur le plan financier, dont nous avons dû consolider les fondations lors du précédent mandat, avec une certaine réussite, mais aussi avec des progrès à faire.

C'est ce travail de fond que nous poursuivons aujourd'hui, pour faire en sorte que les MJC et les Centres sociaux de Lyon entrent de plain-pied dans le 21^e siècle, et que ces équipements poursuivent dans les meilleures conditions possibles les missions qui sont les leurs.

De quelles missions parle-t-on ? Du tissage au quotidien des liens sociaux entre les habitants, de la mixité concrète entre les classes d'âges et les catégories de population ; de l'accès pour tous aux loisirs, à l'éducation, aux sports, aux pratiques culturelles ; de l'intégration et l'éveil des nouvelles générations à une conscience citoyenne ; enfin de toutes les actions qui permettent aux jeunes les moins favorisés de ne pas décrocher, et de pouvoir, un jour, s'insérer dans le monde du travail et la société.

Ces actions au quotidien, menées en finesse auprès de toutes les catégories de la population, il faut bien dire qu'elles ne sont pas toujours spectaculaires, ça ne fait pas souvent la « une » des journaux, mais c'est un travail essentiel, et nous sommes d'accord, tous les élus de terrain devraient les connaître. Nous le reconnaissons, car nous savons que c'est plus de 10 % des Lyonnais qui comptent sur ces services dans leur vie quotidienne, rendus par plus d'un millier de bénévoles et quelques 400 employés. Au total aussi, les deux tiers de ces MJC et Centres

sociaux sont actuellement situés dans des quartiers prioritaires, là où les besoins se font particulièrement sentir.

C'est dire si nous évoquons aujourd'hui un sujet important pour notre ville : ces 28 associations sont véritablement la clé de voûte de notre politique en direction des associations, comme de notre politique en direction de la jeunesse. Aujourd'hui, et jusqu'alors, elles bénéficient d'un total de 7.700.000 € de subventions de la part de la Ville de Lyon, avec environ la moitié, jusqu'alors, attribuée sous la forme de subventions globales de fonctionnement, et le reste sous la forme de 400 subventions sur actions, hors valorisation des locaux communaux mis à disposition.

Cet investissement très important de notre collectivité ne permet pas, il faut le préciser, de répondre à tous les besoins, dans un contexte de désengagement constant de l'Etat dans le financement des politiques associatives en direction de la jeunesse. J'insiste là-dessus, car la jeunesse, l'éducation populaire, les MJC, les Centres sociaux, sont indéniablement dans le collimateur du Gouvernement, en dépit de quelques avancées très médiatisées sur le service civique des jeunes, ce qui est sans doute une bonne chose, mais pas suffisante.

Au-delà des baisses de crédit, c'est à l'esprit et à la logique même du partenariat qu'on est en train d'y renoncer si on n'y prend pas garde. Beaucoup de conventions pluriannuelles de financement ont ainsi été bloquées dans les Ministères ces derniers mois. Or, nous savons tous, du moins j'espère que vous le savez, que dans ce domaine, ce sont bien souvent les petites économies qui provoquent les grands problèmes, la politique à courte vue qui engendre de longues catastrophes sociales et humaines.

C'est pour cette raison que nous sommes décidés, ici à Lyon, à conserver, à renforcer, à développer et à moderniser cet esprit de partenariat qui nous lie aux structures et ne pas laisser dériver, comme le voudrait certains, lentement mais sûrement, vers le tout concurrentiel le champ de l'action sociale et à ne pas l'orienter vers la simple prestation de service, ce qui, que cela vous fasse sourire ou pas, est bien la réalité dans de nombreux endroits et dans de nombreux ministères.

Nous croyons à Lyon, aux vertus profondes de la vie associative pour faire du développement local, comme nous croyons d'ailleurs aux vertus profondes de l'entreprise et de la concurrence dans d'autres domaines, et c'est pourquoi nous poursuivons nos efforts pour bâtir un système conventionnel qui tienne l'équilibre dans la durée et dans le respect de l'intérêt général. Un équilibre entre l'importance des missions qui sont menées, l'intérêt qu'elles représentent pour les Lyonnais, et les moyens que la collectivité peut raisonnablement y consacrer, sachant que les besoins sont en augmentation constante.

Un équilibre, enfin, entre ce qui relève des services publics, ce qui relève du secteur privé ou marchand, et ce qui peut être accompli par le secteur associatif.

Le défi évidemment n'est pas seulement lyonnais. Personne, aujourd'hui, ne peut s'exonérer d'une réflexion sur l'avenir et la place de ces associations d'éducation populaire dans notre société. C'est pourquoi nous avons en mars dernier décidé d'organiser à l'Hôtel de Ville, en partenariat avec la Fédération de MJC en Rhône-Alpes que je salue, une grande Journée d'études, d'ateliers et débats pour le 60e anniversaire des MJC en France, parce que pour ceux d'entre vous qui l'ignorent, les MJC ont été inventées à Lyon, avec « La République des Jeunes », ce mouvement pionnier créé par André Philip en 1944, qui a donné naissance, quelques années plus tard, aux MJC.

Ce fut le premier temps fort du dialogue que nous avons eu avec les associations, en l'ouvrant à l'ensemble des acteurs des politiques « jeunesse » et d'éducation populaire de l'agglomération pour les nourrir un peu plus. Depuis, nous n'avons cessé de rencontrer les uns et les autres pour faire avancer des propositions concrètes d'évolution, dans un climat de concertation, de coopération et de négociation positif et constructif.

Je veux vraiment remercier une nouvelle fois l'ensemble de ceux qui ont pris une part active à ce travail de fond : vous avez été, dans cette assemblée, nombreux à le faire, tant dans la Majorité d'ailleurs que dans l'Opposition. Au terme de ce long processus, parfois très technique, nous avons donc abouti aujourd'hui à une nouvelle convention qui nous liera pour cinq ans reconduisant notre engagement d'une augmentation de 2 % par an des subventions. Mais au-delà de cet engagement qui n'aurait pas suffi à assurer la survie des associations les plus fragiles sur le plan financier, nous avons introduit deux nouveautés majeures :

- La première, c'est que les subventions globales de fonctionnement attribuées aux structures, intégreront désormais une large part des subventions sur actions, c'est-à-dire sur projet, délégation par délégation. Il s'agit des subventions qui étaient reconduites d'année en année, générant à la fois un surplus de travail administratif pour les structures et pour la Ville, de la déperdition d'énergie pour tout le monde et une certaine instabilité sur le plan de la trésorerie des associations. On espère donc mettre fin à cette situation avec ce nouveau dispositif.

- La deuxième nouveauté introduite : c'est un nouveau mode de gouvernance mis en place entre la Ville de Lyon et ces associations pour organiser un partenariat plus solide, plus exigeant sur le plan de la gestion, mais aussi plus souple pour faire évoluer ce partenariat au fil des besoins nouveaux. Concrètement, cela veut dire qu'il y aura désormais deux rencontres par an au cours desquelles la Ville de Lyon pourra dialoguer avec les représentants associatifs des choix qui seront faits

l'année à venir, et intervenir en cas de nécessité parce que « mieux vaut prévenir que guérir. »

Les bénéfices concrets que nous attendons de cette réforme sont de quatre ordres :

- Le premier c'est que nous voyons un réseau associatif répondant mieux aux enjeux de cohésion sociale et territoriale de notre ville en s'adaptant sans cesse aux besoins des habitants.

- Le deuxième, c'est une plus grande rigueur de gestion, une plus grande transparence, une meilleure maîtrise et une plus grande collaboration sur les projets, dans le plus strict respect de la liberté associative, bien entendu.

- Le troisième, c'est une meilleure mutualisation des moyens en renforçant entre les associations leur capacité à travailler en réseau sur tout le territoire.

- Enfin, et c'est un objectif auquel je tiens beaucoup, que les instances de cette vie associative redeviennent des lieux attractifs pour la jeunesse, et qu'elles s'ouvrent davantage sur toute la diversité des habitants qui, aujourd'hui, souhaitent s'engager pour l'intérêt général.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement :
Monsieur le Maire, chers Collègues, j'ai bien entendu les propos de Mme Vallaud-Belkacem, mais au-delà du lyrisme du discours et des objectifs annoncés, j'aimerais revenir à la réalité.

Il y a un an et demi, vous avez, Madame Vallaud-Belkacem, lancé une grande réflexion dans le cadre du schéma directeur de la vie associative de la Ville de Lyon. C'était dans cette assemblée, nous étions très demandeurs de cette démarche et nous nous réjouissions qu'elle arrive enfin.

Vous nous annonciez alors –et je reprends vos mots- que la Ville de Lyon allait se donner « tous les moyens de faire évoluer le cadre partenarial, pour redéfinir, avec tous les acteurs, les objectifs de service public », que vous alliez, je vous cite encore « élaborer un nouveau cadre de relations avec des structures concernées dans le dialogue et dans la concertation ».

C'est une volonté que nous partagions pleinement je le redis. Nous avons d'ailleurs demandé à participer à ce travail et nous y avons été associé, seulement partiellement, car ayant été malencontreusement

« oubliés » lors de la réunion de restitution de vos conclusions et n'ayant reçu aucun dossier relatant ces mêmes conclusions, nous nous demandons à quoi a véritablement abouti cette année de réflexion.

Ces deux rapports ainsi que la convention jointe au dossier, nous en disent un peu plus, mais trop peu. Les nouvelles modalités financières de relations entre la Ville de Lyon et ces associations sont bien décrites. Nous ne sommes pas opposés à ce principe de subvention globale versée en deux temps, c'est un moyen d'apporter un certain confort de fonctionnement aux structures. Pourquoi pas. Mais il nécessite une grande vigilance sur l'utilisation de ces crédits, notamment au regard des actions récurrentes qu'elles sont censées couvrir. D'où, sans doute, ce que vous appelez la « systématisation de dialogues de gestion » et les « rencontres politiques ». Des méthodes de suivi dont on peut se demander, dont on peut s'étonner aussi, qu'elles ne soient pas déjà mises en œuvre... Bref, je ne reviendrai pas sur toutes les mesures techniques que vous préconisez et qu'il était plus que temps de mettre en place. Nous saluons cet effort de contrôle de l'action des structures.

Mais tout cela est purement technique. Qu'en est-il des grandes orientations de la vie associative de Lyon ? Quelles sont vos priorités en matière de publics, d'actions ?

Quelle est l'articulation entre la Ville et les associations qui tissent le lien social dans notre cité, comme vous l'avez dit tout à l'heure ? Des associations qui, elles, ne sont pas ou souvent peu aidées par la Ville de Lyon ? Nulle part, il est question d'orientations précises. On vient de parler de contrôle de gestion, mais quels outils permettront d'évaluer l'efficacité culturelle et sociale de ces activités ou des activités MJC largement subventionnées ?

Nous connaissons le travail que réalisent les centres sociaux et les MJC. Et il est nécessaire que la Ville soutienne leurs actions. Mais nous votons là un budget de subventions de plus de 4 millions d'euros par an. Il est donc légitime qu'en contrepartie, des directions leurs soient données pour améliorer l'accueil des jeunes Lyonnais. Qu'il soit par exemple rappelé aux MJC leur spécificité, c'est-à-dire leur rôle social auprès des jeunes et particulièrement, des préadolescents et des adolescents parce que nous savons tous, nous, élus locaux, que c'est un public prioritaire et difficile à capter.

Nous allons voter ce dossier mais nous pensons que vous avez raté l'occasion d'une véritable remise à plat, notamment de la relation MJC/Ville de Lyon, une occasion de redéfinir votre politique envers la jeunesse. Où sont passées la détermination et les ambitions que vous affichiez sur ce dossier lors de notre rencontre en début de mandat ?

Je me le demande mais je laisserai aux journalistes et aux analystes chercher les réponses à cette question. Ils découvriront vite que

l'aspect politique a freiné toute tentative de véritable changement. Croyez bien que nous le regrettons.

Je vous remercie.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, Mme Vallaud-Belkacem a fait un très, très bon argumentaire sur son rapport. Je vais donc abandonner l'intervention que je voulais faire. Je voudrais simplement vous lire la conclusion.

-L'effort financier important de la Ville envers ces équipements et l'excellent travail de Mme Vallaud-Belkacem qui a abouti à l'élaboration de ces conventions étaient à souligner et c'était le but de mon intervention ce soir-.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous voterons ce dossier. Ces conventions-cadres s'inscrivent dans la continuité de la politique dynamique de renforcement de l'effort financier de la Ville que nous menons depuis 2001 en faveur des MJC. Nous nous en félicitons puisqu'il s'agit de la mobilisation de l'ensemble des mesures et dispositifs nécessaires pour répondre à des besoins divers de nos concitoyens, notamment dans la proximité de ceux-ci et par le biais associatif.

Au travers de ces conventions d'objectifs et de moyens, la Ville de Lyon soutient actuellement cette démarche collective engagée avec les structures associatives. Elle consolide le soutien financier au fonctionnement des MJC comme des centres sociaux et des maisons de l'enfance, en allégeant les charges administratives inutiles dans un rapport de confiance et en gardant ouverte la voie à l'expression des singularités, des originalités de chaque structure.

Il importe de souligner que l'avenir des MJC, des centres sociaux et des maisons de l'enfance ou tout autre bien commun des Lyonnais, mérite qu'on active l'intelligence collective et particulièrement, l'expertise et l'esprit d'innovation de toute l'équipe municipale. L'importance de l'éducation populaire et le nécessaire maillage culturel de proximité par l'ensemble des MJC dans tous les quartiers de Lyon (et donc, le rôle culturel des MJC) sont des raisons pour mettre en commun nos réflexions et débattre.

C'est dans cette optique que nous observerons donc d'une façon attentive et positive la systématisation de dialogue de gestion et de dialogue politique afin de permettre, en cas de difficulté, la réévaluation, l'ajustement ou les réorientations des actions selon les besoins et objectifs des structures et des habitants, ainsi que l'estimation des coûts réels d'actions.

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, Adjointe : Très rapidement, Monsieur le Maire, puisque dans le fond, que ce soit dans les interventions

de mes deux Collègues que je remercie ou dans celle de M. Broliquier, je retrouve, je crois, une approbation. Une approbation de la convention qui vous est proposée telle qu'elle est rédigée, c'est-à-dire avec, en effet, un effort de contrôle de gestion, tel que c'est précisé. Vous me demandez de vous le détailler, j'y reviendrai. Et en même temps, un effort de confiance, c'est ce que vous disiez, fait à ces structures auxquelles nous offrons ce que, je ne sais plus qui exactement, appelait très joliment « un socle de sérénité ».

Ces structures qui, je le redis, mènent une action absolument essentielle en étant en première ligne dans les quartiers, et dans la construction du lien social, ces structures ont besoin d'être rassurées, de pouvoir voir venir l'année en sachant quelle sera leur programmation et leurs finances, de ne pas appeler à l'aide la Ville ou d'autres Collectivités lorsque ça ne va pas... Donc ce qui vous est proposé dans cette nouvelle convention et je suis étonnée que vous n'en voyez pas l'ambition, M. Broliquier, c'est tout simplement de permettre aux structures de mieux fonctionner, de permettre à la Ville de mieux dialoguer avec ces structures pour faire passer les priorités qui sont les siennes. C'est à cela que servent les dialogues de gestion et politiques, se retrouver régulièrement dans l'année, territoire par territoire car il n'y a que comme ça qu'on agit intelligemment, en finesse et de façon adaptée à ce dont ont besoin les habitants. Définir ensemble, Ville de Lyon et structures, ce qu'il faut faire, sur quel public prioritaire agir et quel type d'actions mener.

Pour ce qui est de la concertation dont vous estimez qu'elle n'a pas été suffisante, en tout cas à votre endroit, je maintiens que chacun des Maires d'arrondissement et leurs adjoints en charge de la vie associative ont évidemment été tenus régulièrement informés, régulièrement consultés, régulièrement reçus, j'en sais quelque chose, sur ce dossier. Et que même dans le cas où vous auriez sincèrement jugé ces échanges insuffisants, je vous rappelle que vous êtes membre du Conseil d'Administration par exemple de la MJC Perrache et que vous aviez toute latitude pour rester informé semaine après semaine de la rédaction des nouvelles conventions. Je vous l'ai dit, au-delà des enjeux politiques sur lesquels je viens de revenir, il y a eu beaucoup d'aspects techniques dans la rédaction de ces conventions qui méritaient que le travail soit fait en profondeur par les principaux intéressés sans forcément revenir taper à votre porte tous les quatre matins.

Je pense avoir répondu à peu près à toutes vos interrogations. En tout cas, je sais qu'il y a dans le public quelques représentants des MJC, des centres sociaux, du Comité local en particulier et je tiens à nouveau à les remercier pour le travail de qualité qu'ils nous ont aidé à faire pendant ces un an et demi et leur dire que la Ville de Lyon évidemment restera à leurs côtés. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)